

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



N° 15  
JUILLET 2020

4 €  
ISSN 0753-3756

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

# SOMMAIRE

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### Arrêtés

#### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Arrêtés de délégation de signature en date du 10 juin 2020 concernant :

- Madame Pascale GISSOT ..... 5
- Monsieur Olivier LOUIS..... 7

Arrêtés de délégation de signature en date du 17 juin 2020 concernant :

- Monsieur Jean-Noël RATINET ..... 8
- Madame Pauline DRUGEON ..... 9

Arrêtés de délégation de signature en date du 24 juin 2020 concernant :

- Madame Christine ROQUES..... 11
- Madame Mirentxu DICHON ..... 13
- Madame Marion GRILLET ..... 15
- Madame Anne-Sophie HEISCH-BROCARD..... 17
- Madame Véronique VIRONNEAU..... 19
- Madame Angélique REMY ..... 21
- Madame Fanny MARCEL ..... 23
- Madame Céline LABATUT ..... 25
- Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH ..... 27
- Madame Valérie LEFBVRE ..... 29
- Madame Lucie KLETKE ..... 31
- Monsieur Gilles CHACON ..... 33
- Madame Fatima BOUCHENTOUF..... 35
- Madame Carole FABRE-BIGNAUX ..... 37
- Madame Christine FRANKENBERG..... 39
- Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE..... 41
- Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES ..... 43
- Madame Marie-Claire URUTY ..... 45
- Monsieur Guillaume CAZES ..... 46

Arrêtés de délégation de signature en date du 25 juin 2020 concernant :

- Madame Agnès DELTORT ..... 48

Arrêtés de délégation de signature en date du 27 juin 2020 concernant :

- Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA ..... 49



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Clémentine CHENAVER  
Tél : 05 34 33 33 26  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/CCH/Patrimoine

Toulouse le 10 juin 2020

Arrêté

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Pascale GISSOT RAUCHE, cheffe du service pilotage et sécurité de la direction du patrimoine, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, conventions et marchés publics, à l'exception des marchés publics et des contrats visés à l'article 2.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25.000 € H.T.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale GISSOT RAUCHE, les délégations qui lui sont consenties en matière de sécurité sont transférées à Madame Béatrice GEMAR, adjointe à la cheffe du service pilotage et sécurité.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale GISSOT RAUCHE et de Madame Béatrice GEMAR, les délégations qui sont consenties à Madame Pascale GISSOT RAUCHE sont transférées à Madame Anne-Marie TAFFORIN, directrice adjointe gestion administrative et financière de la direction du patrimoine.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental



**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Clémentine CHENAVIER  
Tél : 05 34 33 33 26  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/CCH/DTE

Toulouse le 10 juin 2020  
**Arrêté**

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LOUIS, chef du service ressources en eau de la direction de la transition écologique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires, des contrats, conventions et marchés publics.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LOUIS, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Monsieur Franck ARDITE, chef du service eau potable et assainissement de la direction de la transition écologique.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental



Toulouse le 17 juin 2020

Arrêté

DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / MDE / DEF / SAMI

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Noël RATINET, chef du service accompagnement des mineurs isolés à la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Monsieur Jean-Noël RATINET sont transférées à son adjoint, Monsieur Lahcen AIT SAID.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Toulouse le 17 juin 2020

**Arrêté**

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / MDS / Faourette

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline DRUGEON, responsable de la maison des solidarités de la Faourette, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) de Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats à l'exception de ceux visés à l'article 2, des conventions et marchés publics.

**Article 2** : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).



**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline DRUGEON, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Magalie ALQUIER	Responsable adjointe MDS FAOURETTE	1
Toulouse	Madame Brigitte LAPORTE	Responsable MDS AMOUROUX	6
Toulouse	Madame Sandrine RODRIGUEZ	Responsable MDS BAGATELLE	7
Toulouse	Madame Samira KHERIF	Responsable adjointe MDS BASSO-CAMBO	8
Toulouse	Madame Anne-Sophie FAURE	Responsable MDS BORDEROUGE	9
Toulouse	Madame Michèle RAJAOFERA-BECAT	Responsable MDS CENTRE	10
Toulouse	Madame Florence FONDRIEST	Responsable MDS EMPALOT	11
Toulouse	Madame Marie-Aude ARNAUD	Responsable MDS MINIMES	2
Toulouse	Madame Cécile CROS	Responsable MDS PONT-VIEUX	3
Toulouse	Madame Marie-Pierre MEYNARD	Responsable MDS RANGUEIL	4
Toulouse	Madame Dominique PICHOUSTRE	Responsable MDS SOUPETARD	5

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

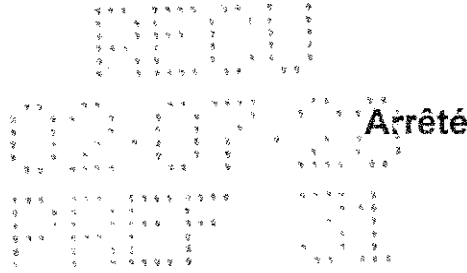
**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental



Toulouse le 24 juin 2020



**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**



*Dossier suivi par :*  
**Laurence DOUMENG**  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DEF/RASE

**Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

**Arrête**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Christine ROQUES, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Christine ROQUES sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	10
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	11

Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	13
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Gisèle BOUPDEU ROLLAND	Responsable ASE	1
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	2
Comminges	Madame Marlène DIJIT	Responsable ASE	3

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



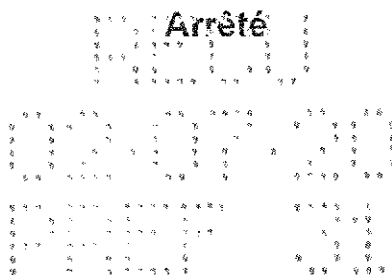
**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /



### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Mirentxu DICHON, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Mirentxu DICHON sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	13

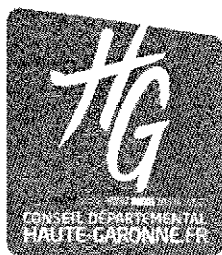
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	14
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	1
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	3
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Marlène DUDOT	Responsable ASE	5

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



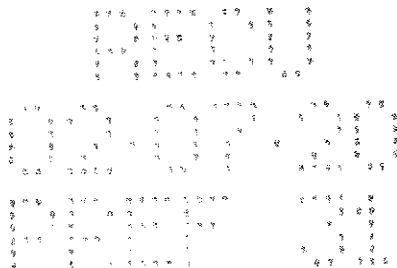
**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /



## Arrêté

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Marion GRILLET, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

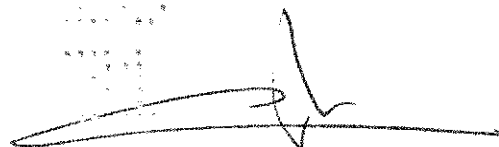
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Marion GRILLET sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8

Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

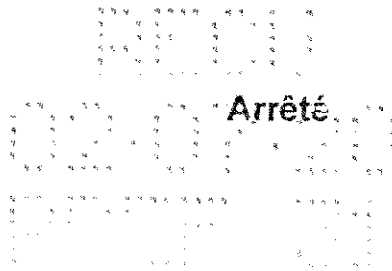


**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DEF/RASE

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie HEISCH-BROCARD, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Anne-Sophie HEISCH-BROCARD sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	2

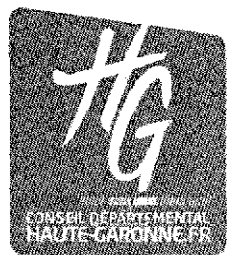


Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental



**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

Toulouse le 24 juin 2020



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIRONNEAU, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

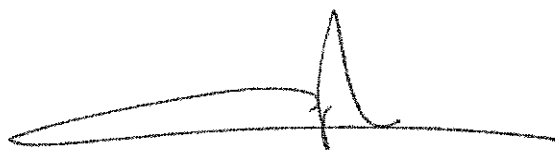
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Véronique VIRONNEAU sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	12

Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	13
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	14
Sud Toulousain	Madame Mirentou DUCHON	Responsable ASE	1
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	3
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Marlène DUCIT	Responsable ASE	5

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Angélique REMY, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Angélique REMY sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8

Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-POLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Toulouse le 24 juin 2020



Arrêté

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/CCH/DEF/RASE

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Fanny MARCEL, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Fanny MARCEL sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	2

Sud Toulousain	Madame Mirantxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Céline LABATUT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

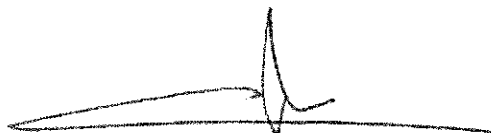
**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Céline LABATUT sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8



Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROUILLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDOT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



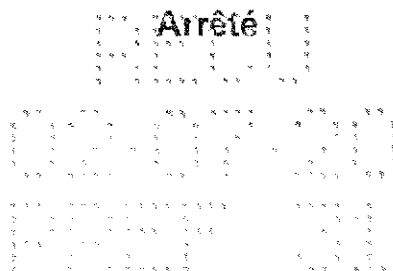
**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /



### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7

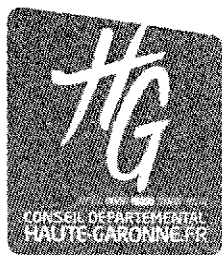
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUIFS	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick ( ARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/CCH/DEF/RASE

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Valérie LEFEBVRE, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Valérie LEFEBVRE sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	2

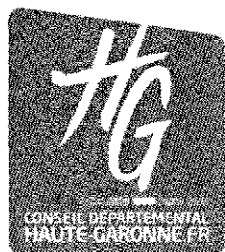
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-POLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie KLETKE, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

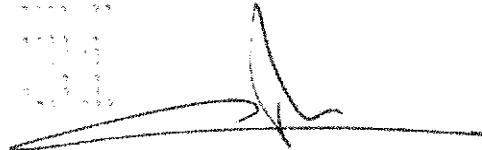
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Lucie KLETKE sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8

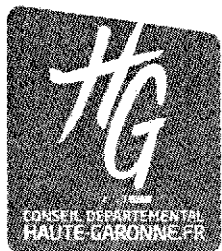
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick CARON	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

Toulouse le 24 juin 2020



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION



Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DEF /

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles CHACON, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Monsieur Gilles CHACON sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Marion GRILLET	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Valérie LEFEBVRE	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Madame Fanny MARCEL	Responsable ASE	8



Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Lauragais	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Comminges	Monsieur Patrick (ARON)	Responsable ASE	13
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	14

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DCDS /

Toulouse le 24 juin 2020



### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration - finances, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, conventions et marchés publics.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatima BOUCHENTOUF, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Christine FRANKENBERG, cheffe du service offre d'insertion sociale et professionnelle, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatima BOUCHENTOUF et de Madame Christine FRANKENBERG, les délégations qui sont consenties à Madame Fatima BOUCHENTOUF sont transférées à Madame Sylvie IZQUIERDO, adjointe de Madame Christine FRANKENBERG.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatima BOUCHENTOUF, de Madame Christine FRANKENBERG et de Madame Sylvie IZQUIERDO, les délégations qui sont consenties à Madame Fatima BOUCHENTOUF sont transférées à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatima BOUCHENTOUF, de Madame Christine FRANKENBERG, de Madame Sylvie IZQUIERDO et de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui sont consenties à Madame Fatima BOUCHENTOUF sont transférées à Marie-Claire URUTY, cheffe du service logement, à la de la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

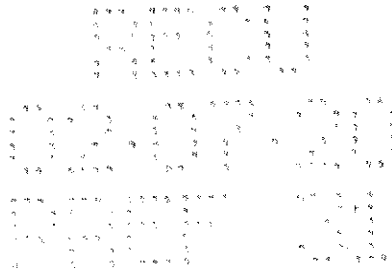


DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DCDS /

Toulouse le 24 juin 2020

## Arrêté



### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Carole FABRE-BIGNAUX, cheffe du service contentieux et gestion des créances, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, à l'exception des contrats visés à l'article 2 et des marchés publics,

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, cheffe du service accès aux droits des demandeurs RSA, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FABRE-BIGNAUX et de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, les délégations qui sont consenties à Madame Carole FABRE-BIGNAUX sont transférées à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIÈRE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES et de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui sont consenties à Madame Carole FABRE-BIGNAUX sont transférées à Madame Christine FRANKENBERG, cheffe du service offre d'insertion sociale et professionnelle, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE et de Madame Christine FRANKENBERG, les délégations qui sont consenties à Madame Carole FABRE-BIGNAUX sont transférées à Madame Sylvie IZQUIERDO, adjointe de Madame Christine FRANKENBERG.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, de Madame Christine FRANKENBERG et de Madame Sylvie IZQUIERDO, les délégations qui sont consenties à Madame Carole FABRE-BIGNAUX sont transférées à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration - finances, de la direction de la Coordination et du Développement social.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DCDS

Toulouse le 24 juin 2020



### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Christine FRANKENBERG, cheffe du service offre d'insertion sociale et professionnelle, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, à l'exception des contrats visés à l'article 2, des conventions et marchés publics.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FRANKENBERG, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à son adjointe, Madame Sylvie IZQUIERDO.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FRANKENBERG et de Madame Sylvie IZQUIERDO, les délégations qui sont consenties à Madame Christine FRANKENBERG sont transférées à Madame Carole FABRE-BIGNAUX, cheffe du service contentieux et gestion des créances, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FRANKENBERG, de Madame Sylvie IZQUIERDO et de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, les délégations qui sont consenties à Madame Christine FRANKENBERG sont transférées à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, cheffe du service accès aux droits des demandeurs RSA, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FRANKENBERG, de Madame Sylvie IZQUIERDO, de Madame Carole FABRE-BIGNAUX et de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, les délégations qui sont consenties à Madame Christine FRANKENBERG sont transférées à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FRANKENBERG, de Madame Sylvie IZQUIERDO, de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES et de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui sont consenties à Madame Christine FRANKENBERG sont transférées à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration - finances à la direction de la coordination et du développement social.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

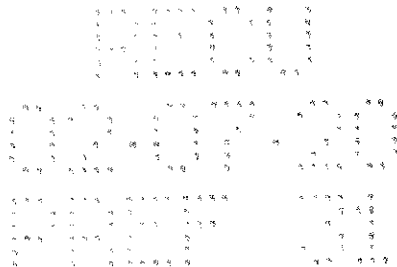


DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DCDS

Toulouse le 24 juin 2020

## Arrêté



### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :  
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,  
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,  
- des circulaires et instructions générales,  
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,  
- des arrêtés et décisions réglementaires,  
- des contrats, à l'exception des contrats visés aux articles 2 et 3 et des marchés publics.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagement réciproques.

**Article 3 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées.

**Article 4 :** Délégation lui est donnée pour signer les décisions relatives à la régie « secours d'urgence ».

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Christine FRANKENBERG, cheffe du service offre d'insertion sociale et professionnelle, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

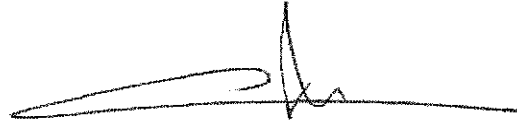


**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE et de Madame Christine FRANKENBERG les délégations qui sont consenties à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE sont transférées à Madame Sylvie IZQUIERDO, adjointe de Madame Christine FRANKENBERG.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, de Madame Christine FRANKENBERG et de Madame Sylvie IZQUIERDO, les délégations qui sont consenties à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE sont transférées à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration - finances, de la direction de la Coordination et du Développement social.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, de Madame Christine FRANKENBERG, de Madame Sylvie IZQUIERDO et de Madame Fatima BOUCHENTOUF, les délégations qui sont consenties à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE sont transférées à Madame Marie-Claire URUTY, cheffe du service logement, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement

**Article 9 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**

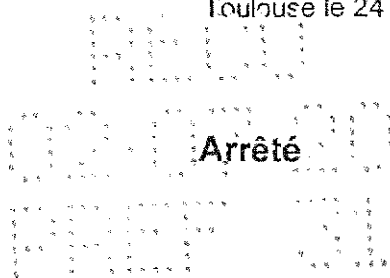
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD /LD / DCDS

Toulouse le 24 juin 2020



### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, cheffe du service accès aux droits des demandeurs RSA, à la direction adjointe pilotage des politiques d'Insertion, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, conventions et marchés publics.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Carole FABRE-BIGNAUX, cheffe du service contentieux et gestion des créances, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES et de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES sont transférées à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIÈRE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, de Madame Carole FABRE-BIGNAUX et de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES sont transférées à Madame Christine FRANKENBERG, cheffe du service offre d'insertion sociale et professionnelle, à la direction adjointe pilotage des politiques d'insertion.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE et de Madame Christine FRANKENBERG, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES sont transférées à Madame Sylvie IZQUIERDO, adjointe de Madame Christine FRANKENBERG.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES, de Madame Carole FABRE-BIGNAUX, de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, de Madame Christine FRANKENBERG et de Madame Sylvie IZQUIERDO, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène LASFARGUES-VIGNES sont transférées à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration - finances, à la direction de la Coordination et du Développement social.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DCDS

Toulouse le 24 juin 2020



### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire URUTY, cheffe du service logement, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement, de la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux, et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, à l'exception des contrats visés à l'article 2, des conventions et marchés publics.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claire URUTY, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, cheffe du service coordination partenariale de l'action sociale, à la direction adjointe pilotage et coordination de l'action sociale et du logement.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claire URUTY et de Madame Gaëlle COLIN DE VERDIERE, les délégations qui sont consenties à Madame Marie-Claire URUTY sont transférées à Madame Fatima BOUCHENTOUF, cheffe du service administration – finances, à la direction de la coordination et du développement social.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DCDS

Toulouse le 24 juin 2020



### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume CAZES, directeur adjoint pilotage des politiques d'insertion, à la direction de la coordination et du développement social, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires et aux conseillers régionaux.
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, à l'exception des contrats visés aux articles 2, 3 et 4, des conventions et marchés publics, à l'exception des marchés publics visés à l'article 6.

**Article 2** : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER).

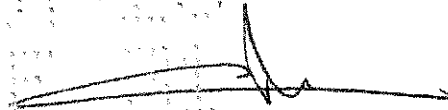
**Article 3** : Délégation lui est donnée pour signer les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées.

**Article 4** : Délégation lui est donnée pour signer les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

**Article 5** : Délégation lui est donnée pour signer les décisions relatives à la régie « Secours d'urgence ».

**Article 6 :** Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25 000 euros H.T.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
N. ASKOFARE  
Tél / 05 34 33 33 26  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LABO/FAS

Toulouse le 25 juin 2020

## Arrêté

Le Président du Conseil  
Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;  
**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1er** : A compter du 1er juillet 2020, délégation de signature est donnée à Madame Agnès DELTORT, directrice du laboratoire départemental EVA 31, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires et aux conseillers régionaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires, des contrats, conventions et marchés publics à l'exception des marchés visés à l'article 2.

**Article 2** : Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25.000 euros H.T.

**Article 3** : Délégation lui est également donnée pour soumissionner aux marchés de prestations.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès DELTORT, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Lydie RASOLOFO, directrice adjointe du pôle « Biologie, santé animale et végétale » au laboratoire départemental EVA 31.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès DELTORT et de Madame Lydie RASOLOFO, les délégations qui sont consenties à Madame Agnès DELTORT sont transférées à Monsieur Franck CLAUSSE, directeur adjoint du pôle « Développement » au laboratoire départemental EVA 31.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC  
Président du Conseil départemental



DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse le 27 mai 2020

**Arrêté:**

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMÉNG  
Tél : 05 34 33 37 84  
Fax : 05 34 33 37 99  
Réf. à rappeler :  
DAJAD / LD / DTS Toulouse Chef de  
service /

### Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA, chef du service action sociale départementale au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats à l'exception de ceux visés à l'article 2, des conventions et marchés publics.

**Article 2 :** Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER) et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à son adjointe, Madame Olivia MAURE.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA et de Madame Olivia MAURE, les délégations qui sont consenties à Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA sont transférées à Madame Sylvie LACOSTE, cheffe du service action sociale départementale au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais.



**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA, de Madame Olivia MAURE et de Madame Sylvie LACOSTE, les délégations qui sont consenties à Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA sont transférées à Madame Isabel MENDÈS, cheffe du service action sociale départementale au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA, de Madame Olivia MAURE, de Madame Sylvie LACOSTE et de Madame Isabel MENDES, les délégations qui sont consenties à Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA sont transférées à Madame Anne BOLEAT, cheffe du service action sociale départementale au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud toulousain.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA, de Madame Olivia MAURE, de Madame Sylvie LACOSTE, de Madame Isabel MENDES et de Madame Anne BOLEAT, les délégations qui sont consenties à Monsieur Mathieu ARRIVILLAGA sont transférées à Madame Carine JANDAU, cheffe du service action sociale départementale au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

---

Imprimerie Départementale

---

**Responsable de la Publication**

**Bertrand LOOSES**

**Directeur Général des Services du Département**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**  
**1, boulevard de la Marquette**  
**31090 Toulouse cedex 9**  
**Tél. : 05 34 33 32 31**